

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 87 Dont suppléants : 2 Pouvoirs : 5 Absents excusés : 17 Absents : 6</p>
--	---	--

Date de convocation : 27 mai 2014.

Vote(s) pour : 92
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 2 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 9 : **Compte Administratif de l'exercice 2013 du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy.**

Rapporteur : Monsieur HORY

Le Bureau entendu,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GROS, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

1 – APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	
Résultat Reporté	0,00	
Opérations de l'Exercice	3 484 305,18	1 528 775,76 3 500 000,00
TOTAL	3 484 305,18	5 028 775,76
SOLDE D'EXECUTION		1 544 470,58



SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté	0,00	57 128,15
Opérations de l'Exercice	132 411,51	0,00
TOTAL	132 411,51	57 128,15
SOLDE D'EXECUTION	-75 283,36	

TOTAL GENERAL	3 616 716,69	5 085 903,91
RESULTAT DE CLOTURE		1 469 187,22
<u>RESTE A REALISER</u>	-	-
RESULTAT DEFINITIF	3 616 716,69	5 085 903,91
RESULTAT CUMULE		1 469 187,22

BUDGET ANNEXE "POLE SANTE-INNOVATION DE MERCY"

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		1 545 694,82
Opérations de l'Exercice	<u>3 500 000,00</u>	<u>1 954 305,18</u>
TOTAL	3 500 000,00	3 500 000,00
SOLDE D'EXECUTION		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

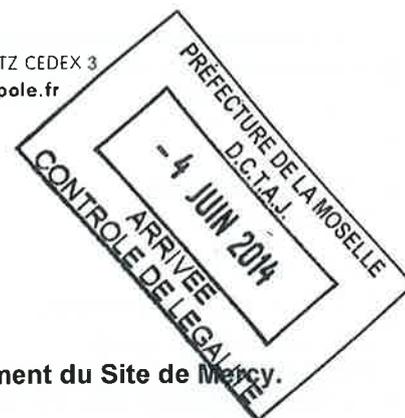
	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté	0,00	0,00
Opérations de l'Exercice	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION		0,00
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	0,00	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE :	0,00	
<u>RESTE A REALISER</u>	-	-
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE :		0,00

2 – ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 juin 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSE





CONSEIL DE COMMUNAUTE

Lundi 2 juin 2014

Point n° 9 : Compte Administratif de l'exercice 2013 du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy.

L'ancienne Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre ayant fusionné au 1^{er} janvier 2014, l'assemblée de la nouvelle Communauté d'Agglomération doit arrêter les comptes des deux anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que celui du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy.

En effet, l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre dispose dans son article 12 que « le Syndicat mixte d'Aménagement du Site de Mercy, inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération, compétente en la matière, est dissous à compter du 1^{er} janvier 2014 par application de l'article L. 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat mixte du Site de Mercy seront transférés à la Communauté d'Agglomération ».

Le présent rapport concerne le Compte Administratif 2013 du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy (SASM).

1. BUDGET PRINCIPAL

Les réalisations 2013 du Budget Principal du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy s'analysent comme suit :

EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 EN €

DEPENSES			
	CA 2012	CA 2013	variation CA 13 / CA 12
I. Fonctionnement			
Dépenses réelles	87 281,68	132 411,51	51,70 %
Mouvements d'ordre			
TOTAL FONCTIONNEMENT	87 281,68	132 411,51	51,70 %
<i>solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	87 281,68	132 411,51	51,70 %
II. Investissement			
Dépenses réelles	1 000 000,00	3 484 305,18	248,43 %
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000 000,00	3 484 305,18	248,43 %
<i>solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	1 000 000,00	3 484 305,18	248,43 %
TOTAL DEPENSES REELLES	1 087 281,68	3 616 716,69	232,63 %
TOTAL GENERAL avec reprise	1 087 281,68	3 616 716,69	232,63 %

RECETTES			
	CA 2012	CA 2013	variation CA 13 /CA 12
I. Fonctionnement			
Recettes réelles	102 567,00	0,00	- 100 %
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	102 567,00	0,00	- 100 %
<i>solde d'exécution reporté</i>	41 842,83	57 128,15	
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	144 409,83	57 128,15	- 60,5 %
II. Investissement			
Recettes réelles	1 329 458,09	3 500 000,00	+ 163,25%
<i>dont excédents capitalisés (article 1068)</i>	0,00	0,00	
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	
TOTAL INVESTISSEMENT HORS 1068	0,00	0,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 329 458,09	3 500 000,00	+ 163,25%
<i>solde d'exécution reporté</i>	1 199 317,67 -	1 528 775,76	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	2 528 775,76	5 028 775,76	98,86%
TOTAL RECETTES REELLES	1 432 025,09	3 500 000,00	1 213,06 %
TOTAL GENERAL avec reprise	2 673 185,59	5 085 903,91	90,26 %

a) Les réalisations de l'exercice

- La section d'investissement :
Les réalisations résultent notamment de la régularisation d'écritures comptables liées à la clôture du budget annexe « Pôle Santé-Innovation de Mercy », décidée par délibération du 27 novembre 2011 en raison de la dissolution du Syndicat au 31 décembre.
- La section de fonctionnement :
 - Les dépenses concernent l'entretien de la zone d'activité de Mercy (à savoir l'électricité, l'entretien des espaces verts, des voiries et en particulier le déneigement en période hivernale) ainsi que le fonctionnement propre du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy (dont convention informatique avec Metz Métropole, convention de mise à disposition de Moyens Généraux de Metz Métropole, assurances).
 - Les recettes : elles ont été nulles en raison de l'absence de délibération de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre relative à la contribution financière des membres du SASM pour l'année 2013. Ainsi il n'a pas été possible de signer la convention financière correspondante. Cette situation a ainsi empêché le SASM de recouvrer les recettes destinées au financement des dépenses précitées notamment auprès de Metz Métropole, principal contributeur.

b) Les résultats 2013

Les résultats de l'exercice 2013 s'analysent comme suit :

- La section d'investissement présente un excédent de 15 694,82 € pour l'exercice 2013 auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (1 528 775,76 €) soit un excédent de 1 544 470,58 €.
- La section de fonctionnement présente un déficit de 132 411,51 € pour l'exercice 2013, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (57 128,15 €), soit un déficit de - 75 283,36 €.
- D'où un résultat de clôture excédentaire de 1 469 187,22 €, lequel correspond au résultat cumulé en l'absence de restes à réaliser.

2. BUDGET ANNEXE "Pôle Santé-Innovation de Mercy"

Par délibération en date du 14 décembre 2011, le Comité Syndical a concédé l'aménagement de la ZAC du "Pôle Santé-Innovation de Mercy" à la SPL – SAREMM.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, et plus particulièrement son article 12, dispose que « le Syndicat mixte d'Aménagement du Site de Mercy, inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération, compétente en la matière, est dissous à compter du 1^{er} janvier 2014 par application de l'article L. 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat mixte du Site de Mercy seront transférés à la Communauté d'Agglomération ».

Par conséquent, l'année 2013 a été consacrée à la régularisation d'écritures comptables en section d'investissement du budget annexe afin de reporter les éléments du bilan du budget annexe ainsi que l'excédent constaté au budget principal, ce qui a permis de clôturer le budget annexe par délibération du 27 novembre 2013.

	Réalizations de l'Exercice 2013		Résultat de l'Exercice (*)	Résultat Reporté (*)	Résultat Cumulé (*)
	Dépenses	Recettes			
Total Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Investissement	3 500 000	1 954 305,18	- 1 545 694,82	1 545 694,82	0,00
Restes à réaliser	-	-	-	-	-
Total Investissement	3 500 000	1 954 305,18	- 1 545 694,82	1 545 694,82	0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					0

(*) : précédé de (-) si déficit

Les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2013 se sont établies à 0 € .

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies à 3 500 000 € et les recettes réelles s'élèvent à 1 954 305,18 € générant un déficit de 1 545 694,82 €, déficit annulé par le report du résultat de clôture de l'exercice précédent (+ 1 545 694,82 €) d'où un résultat nul. Ce dernier a ainsi permis de clôturer le Budget Annexe "Pôle Santé-Innovation de Mercy" dans la perspective de la dissolution du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy suite à la fusion de Metz Métropole avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (CCVSP) avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Commission consultée : Bureau.

Il est proposé au Conseil l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Bureau entendu,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

1 – APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté	0,00	1 528 775,76
Opérations de l'Exercice	<u>3 484 305,18</u>	<u>3 500 000,00</u>
TOTAL	3 484 305,18	5 028 775,76
SOLDE D'EXECUTION		1 544 470,58

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté	0,00	57 128,15
Opérations de l'Exercice	<u>132 411,51</u>	<u>0,00</u>
TOTAL	132 411,51	57 128,15
SOLDE D'EXECUTION	-75 283,36	
TOTAL GENERAL	3 616 716,69	5 085 903,91
RESULTAT DE CLOTURE		1 469 187,22
<u>RESTE A REALISER</u>	-	-
RESULTAT DEFINITIF	3 616 716,69	5 085 903,91
RESULTAT CUMULE		1 469 187,22

BUDGET ANNEXE "POLE SANTE-INNOVATION DE MERCY"

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		1 545 694,82
Opérations de l'Exercice	<u>3 500 000,00</u>	<u>1 954 305,18</u>
TOTAL	3 500 000,00	3 500 000,00
SOLDE D'EXECUTION		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté	0,00	0,00
Opérations de l'Exercice	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION		0,00
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	0,00	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE :	0,00	
<u>RESTE A REALISER</u>	-	-
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE :		0,00

2 – ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.